



Fonds de Dotation du CHU de Nîmes

Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes
Place du Professeur Robert Debré
30029 NÎMES Cedex 9

Téléphone : 04 66 68 67 52
Télécopie : 04 66 68 34 00

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

SOMMAIRE

I	<i>Historique et missions du Fonds de dotation</i>	4
I.1	Pourquoi le Fonds de dotation a-t-il été créé ?	4
II	<i>Une gouvernance adaptée aux nouveaux enjeux du Fonds</i>	5
II.1	Nomination d'un Président dédié au Fonds de dotation	5
II.2	La création du Cercle des Ambassadeurs	6
II.3	Élaboration d'une charte du Fonds de dotation	6
III	<i>Organisation du Fonds de Dotation</i>	7
III.1	Le conseil d'administration	7
III.2	Le comité de projets	8
III.3	Le comité de projets en cancérologie du « legs Richier »	8
III.4	Le Cercle des Ambassadeurs	8
III.5	La Gouvernance opérationnelle	9
IV	<i>Évolutions réglementaires récentes du régime des fonds de dotation</i>	9
V	<i>Rappel sur les legs</i>	10
V.1	Legs de Monsieur Alain Luiselli	10
V.2	Legs des époux Richier	10
VI	<i>Collecte 2025</i>	11
VI.1	Contributions de l'exercice 2025	11
VII	<i>Suivi des projets en cours</i>	11
VII.1	Projet Trophée Innov'Action - Participation du Fonds de dotation et des Ambassadeurs	12
VII.2	Prix des Ambassadeurs et du Fonds de Dotation 2025	12
VII.3	Trophée Innov'Action 2024 - DM Connect (projet lauréat)	13
VIII	<i>Projets proposés par les médecins, cadres et personnels hospitaliers</i>	14
VIII.1	Mise en place d'un comité de projets	15
IX	<i>Synthèse des projets déposés au comité projets</i>	15
IX.1	Liste des projets validés hors champ recherche	16
IX.2	Projets relevant de la recherche	16
X	<i>Projets issus de l'Appel à Projets – Cancérologie « Legs Richier »</i>	17
X.1	Typologie des projets reçus	17
X.2	Projets retenus – Recherche et innovation	17
X.3	Projets retenus – Soins de support et accompagnement	17
X.4.	Activités au sein de l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI)	18
X.4.1	Ateliers et soins de bien-être, accompagnement des patients	18
X.4.2	Projets artistiques et créatifs	19
X.4.3	Projet pour les aidants	19
X.4.4	Les associations partenaires de l'ERI	20

X.5	Projets au sein du service de pédiatrie	20
X.5.1	Projet « Mon Hôpital » : quand le sport soutient la pédiatrie	20
X.5.2	Développement des ateliers thérapeutiques numériques	20
X.6	Projet phare : L'art au service du bien-être des enfants en MPR pédiatrique	21
XI	<i>Mobilisation du Fonds de Dotation hors projets</i>	22
XI.1	<i>Partenariats commerciaux et actions de mécénat local</i>	22
XI.2	<i>Dons associatifs – France Boutis</i>	22
XI.3	Actions sportives et événements solidaires	22
XI.4	Actions de solidarité et événements grand public	23
XI	<i>Annexes</i>	24
XI.1	Liste des projets déposés au fonds de dotation	24
XI.2	Charte du Fonds de dotation	30
XII	<i>Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	32

I Historique et missions du Fonds de dotation

I.1 Pourquoi le Fonds de dotation a-t-il été créé ?

Créé en 2009, le Fonds de dotation du CHU de Nîmes est l'un des premiers fonds de dotation hospitaliers mis en place en France. Véritable outil de mécénat au service de l'hôpital public, il accompagne les projets qui contribuent à améliorer la qualité des soins, à développer la recherche et l'innovation, ainsi qu'à renforcer l'accompagnement des patients et de leurs proches.

Depuis sa création, le Fonds de dotation permet de mobiliser des ressources complémentaires au bénéfice de projets qui ne pourraient être financés intégralement par les dispositifs traditionnels. Il constitue ainsi un levier essentiel pour soutenir des initiatives innovantes répondant aux besoins exprimés par les professionnels de terrain.

L'année 2025 marque une étape importante dans son développement. Afin d'adapter son fonctionnement aux nouveaux enjeux de santé et aux attentes de ses partenaires, les statuts du Fonds ont été actualisés et approuvés par le Conseil d'administration du 27 mars 2025.

Cette évolution a permis d'élargir son champ d'intervention au-delà du seul soutien à la recherche médicale. Le Fonds peut désormais accompagner l'innovation sous toutes ses formes, qu'elle soit technologique, organisationnelle, sociale ou liée aux nouvelles pratiques de soins. Cette réforme s'est également traduite par le renforcement de sa gouvernance avec la création d'un Cercle des Ambassadeurs, chargé de contribuer à son rayonnement et à son développement.

Aujourd'hui, le Fonds de dotation du CHU de Nîmes soutient notamment :

- Les projets de recherche médicale et paramédicale ;
- Les initiatives innovantes au bénéfice des patients et des professionnels ;
- Les actions d'enseignement et de formation ;
- L'acquisition d'équipements médicaux et de matériels innovants ;
- Les projets visant à améliorer l'accueil, le confort et le bien-être des patients ;
- Les actions destinées à accompagner les aidants ;
- Les projets contribuant à la qualité de vie et aux conditions de travail des professionnels hospitaliers.

Grâce à la générosité de ses donateurs, mécènes, partenaires associatifs et entreprises engagées, le Fonds accompagne chaque année des projets concrets qui participent à l'amélioration du parcours de soins et à l'attractivité du CHU de Nîmes.

Ce rapport d'activité retrace les actions menées au cours de l'année 2025, les ressources mobilisées, les projets soutenus ainsi que leurs impacts auprès des patients, des aidants et des professionnels. Il présente également les perspectives qui guideront l'action du Fonds pour l'année 2026.

Le Fonds de dotation adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des donateurs, mécènes, partenaires, associations, porteurs de projets et professionnels qui contribuent, par leur engagement et leur confiance, à faire vivre cette dynamique collective au service d'un hôpital toujours plus innovant, humain et solidaire.

II Une gouvernance adaptée aux nouveaux enjeux du Fonds

Ces évolutions renforcent l'autonomie stratégique du Fonds tout en maintenant un lien étroit avec le CHU de Nîmes. Le Directeur Général conserve notamment la faculté de désigner les administrateurs, sur proposition du Président ou de sa propre initiative, garantissant ainsi la cohérence entre les orientations du Fonds et celles de l'établissement.

Les évolutions statutaires adoptées en mars 2025 ont permis de faire évoluer l'organisation et la gouvernance du Fonds de dotation du CHU de Nîmes afin d'accompagner son développement.

Parmi les principales mesures mises en œuvre figurent la dissociation des fonctions de Directeur Général du CHU et de Président du Fonds, la création d'un Cercle des Ambassadeurs ainsi que l'élargissement des missions du Fonds au soutien de l'innovation.

Ces évolutions visent à renforcer la capacité du Fonds à mobiliser des partenaires, à développer le mécénat et à soutenir des projets à fort impact au bénéfice des patients, des aidants et des professionnels du CHU de Nîmes.

II.1 *Nomination d'un Président dédié au Fonds de dotation*

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, une séance exceptionnelle du Conseil d'administration s'est tenue le 19 mai 2025 afin de procéder à l'élection du Président du Fonds de dotation.

À cette occasion, Monsieur Jean-Olivier Arnaud a été nommé Président du Fonds de dotation du CHU de Nîmes, succédant à Monsieur Frédéric Rimattei.

Ancien Directeur Général du CHU de Nîmes, du CHRU de Lille et des Hôpitaux Universitaires de Marseille, Jean-Olivier Arnaud apporte au Fonds une expertise reconnue dans le domaine hospitalier ainsi qu'une connaissance approfondie des enjeux liés au développement du mécénat et à l'innovation en santé.

Sa nomination s'inscrit dans une volonté de renforcer la visibilité du Fonds auprès du grand public, de développer les partenariats avec les acteurs du territoire et de soutenir l'émergence de projets innovants au bénéfice des patients, des aidants et des professionnels.

Sous son impulsion, le Fonds engage une nouvelle phase de développement visant à accroître son rayonnement, à diversifier ses sources de financement et à favoriser la réalisation de projets à forte valeur ajoutée pour le CHU de Nîmes.



Dans le prolongement de cette nouvelle gouvernance, le Fonds de dotation a souhaité renforcer son ouverture sur son environnement en créant un Cercle des Ambassadeurs chargé de promouvoir ses actions et de contribuer à son développement.

II.2 La création du Cercle des Ambassadeurs

Créé en 2025, le Cercle des Ambassadeurs composé de personnalités engagées issues du monde économique, associatif, institutionnel et de la société civile.

Ce cercle a pour vocation de promouvoir les actions du Fonds, de renforcer sa visibilité sur le territoire et de favoriser la mobilisation de nouveaux mécènes, partenaires et donateurs.

Véritables relais d'influence, les Ambassadeurs contribuent à faire connaître les projets soutenus et participent au développement d'une culture du mécénat au service de l'hôpital public.

Cette volonté de renforcer la visibilité et la compréhension des missions du Fonds s'est également traduite par l'élaboration d'une charte destinée à formaliser ses valeurs, ses engagements et ses principes de fonctionnement.

II.3 Élaboration d'une charte du Fonds de dotation

Parmi les premières actions engagées par la nouvelle présidence figure l'élaboration d'une charte du Fonds de dotation. (en annexe)

Cet outil a pour objectif de mieux faire connaître le rôle et les missions du Fonds auprès des patients, des professionnels hospitaliers, des partenaires et des donateurs.

La charte formalise les valeurs, les principes d'action et les règles de fonctionnement qui guident l'ensemble des décisions du Fonds. Elle constitue à la fois un document de référence, un outil de communication et un engagement en matière de transparence et d'éthique.

À travers cette démarche, le Fonds affirme sa volonté de renforcer la confiance de ses partenaires et de garantir une utilisation responsable et transparente des ressources qui lui sont confiées.

*Afin de mieux faire comprendre le rôle d'un fonds de dotation auprès des patients, agents hospitalier et donateur, il a mis en place la réalisation d'une charte, celle-ci permet de **formaliser les règles, les valeurs et le fonctionnement du fonds**. C'est un outil à la fois stratégique, juridique et de communication.*

Une charte fondée sur l'intérêt général et l'humain

Dans le prolongement des évolutions engagées en 2025, le Fonds de dotation a souhaité formaliser ses engagements et ses principes d'action à travers l'élaboration d'une charte (consultable en annexe du présent rapport).

Cette démarche répond à un double objectif : mieux faire connaître le rôle et les missions du Fonds auprès des patients, des professionnels hospitaliers, des partenaires et des donateurs, tout en renforçant la lisibilité de son fonctionnement et de ses engagements.

Véritable document de référence, cette charte constitue à la fois un outil stratégique, de communication et de gouvernance. Elle formalise les valeurs, les règles de fonctionnement et les principes qui orientent l'ensemble des actions soutenues par le Fonds.

Fondée sur l'intérêt général, l'écoute des besoins du terrain et la coopération avec les professionnels de santé et les partenaires du territoire, elle réaffirme la vocation du Fonds à accompagner des projets innovants, expérimentaux ou à forte dimension humaine, venant compléter les moyens de l'hôpital sans jamais s'y substituer.

Les valeurs portées par le Fonds s'articulent autour de quatre principes majeurs :

- L'utilité désintéressée au service de l'intérêt général ;
- Une innovation responsable, éthique et porteuse de sens ;
- L'équité dans l'accès aux soins et aux innovations ;
- Un progrès partagé au bénéfice des patients, des aidants, des professionnels et de la recherche.

À travers cette charte, le Fonds de dotation affirme également son engagement en faveur de la transparence, de la confiance et de la bonne utilisation des ressources qui lui sont confiées. Elle témoigne de sa volonté de garantir à ses donateurs et partenaires un impact concret, mesurable et durable au service de la santé.

Cette dynamique de modernisation se poursuivra en 2026 avec le développement d'un site internet dédié. Réalisé en collaboration avec le service communication du CHU de Nîmes, cet outil permettra de renforcer la visibilité du Fonds, de valoriser les projets soutenus et de faciliter l'information des donateurs, partenaires et mécènes.

Le site contribuera également à promouvoir les actions menées au bénéfice des patients et des professionnels, à renforcer la transparence sur l'utilisation des dons et à favoriser la mobilisation de nouveaux soutiens autour des projets portés par le Fonds de dotation.

Par ailleurs, afin d'accompagner son développement, Monsieur Arnaud a engagé une réorganisation de sa gouvernance reposant sur plusieurs instances complémentaires : le Comité Projets, le Cercle des Ambassadeurs et le Comité Cancérologie du Legs Richier. Chacune de ces instances répond à des missions spécifiques et participe à la mise en œuvre de la stratégie du Fonds ainsi qu'au soutien des projets d'intérêt général portés par le CHU de Nîmes.

III Organisation du Fonds de Dotation

III.1 Le conseil d'administration

Il supervise les activités du Fonds et définit les orientations stratégiques.

Ses principales missions :

- Le suivi des actions des comités
- La validation du rapport d'activité et des comptes
- Décision sur l'affectation des résultats et les budgets prévisionnels

Voici la composition des membres du conseil d'administration au 26 juin 2025 :

Membres :

- Jean-Olivier ARNAUD, Président
- Dr Jean-Marie KINOWSKI, Vice-Président de la CME, Président de la Commission Médicale de Groupement
- Vincent BRAILLON, Trésorier, Directeur de la Stratégie Financière - CHU de Nîmes
- Bernard ANGELRAS, Président du cercle des Ambassadeurs
- Anissa MEGZARI, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Partenariats Hospitalo-Universitaires - CHU de Nîmes
- Pr Jean-Yves LEFRANT, Chef de service Formation Recherche et Evaluations (FOREVA) - CHU de Nîmes
- Pr Pierre MARES, Service de Gynécologie Obstétrique - CHU de Nîmes
- Dr Frédéric PELLAS, Service de Rééducation et Réadaptation - Médecine Physique et de Réadaptation Fonctionnelle - CHU de Nîmes

III.2 Le comité de projets

Il se réunit deux fois par an pour examiner l'ensemble des projets. Les membres du comité étudient les projets en détail : leur pertinence, leur avancement, leur faisabilité, ainsi que l'équilibre entre besoins identifiés et budget demandé. C'est au cours de ces échanges que sont élaborées les propositions finales permettant au CA de décider quels projets seront financés, accompagnés ou éventuellement reportés ensuite.

Les membres du Comité de projets :

- Pr Martin BERTRAND - Chef du service de Chirurgie Digestive,
- Dr Cédric LE GUILLLOU - Chef du pôle Médecine Interne, Médecine Polyvalente, Cardiologie, Addictologie, Gériatrie, Néphrologie, Endocrinologie SSR (IPOCAGNES)
- Dr Claire GUISET - Pharmacienne hospitalière, Responsable Unité de Stérilisation
- Dr Bérengère PEPIN - Cheffe du service Psychiatrie adultes et adolescents
- Pr Antonia PEREZ-MARTIN - Cheffe de service, Exploration Fonctionnelle et Médecine Vasculaire
- Pr Claire ROGER – Cheffe du service Réanimations
- Pr Jean-Philippe LAVIGNE - Chef du service Microbiologie et Hygiène Hospitalière - Président de la Délégation à la Recherche Clinique et à l'Innovation
- Yannick Le MANAC'H - Responsable Ingénierie Biomédicale - Direction du Patrimoine et des Sécurités
- Isabelle SERVETTINI - Cadre administrative du Pôle IPOCAGNES
- Stéphanie BUENO - Cadre administrative du Pôle Pharmacie - Santé Publique et du Pôle Biologies Pathologie
- Sandrine CONEJERO - Cadre administrative du Pôle Anesthésie Réanimation, Douleur, Urgences (ARDU) - suppléante
- Julie BOURDIER - Cadre de santé, Plateau Technique de rééducation, Rééducation Neuro Ortho - Cardio Vasculaire, Pôle Neurologie, Infectiologie, Rhumatologie, Rééducation (NIRR)
- Fabienne CAFFIN - Cadre de santé du Pôle Gériatrie Médico-Sociale (GMS)
- Béatrice HEBERT - Cadre de santé du service de chirurgie orthopédique, Pôle Chirurgies – suppléante

Au regard du montant du legs Richier reçu en 2022, Monsieur Arnaud a souhaité structurer son utilisation en créant un comité de projets dédié à la cancérologie, intitulé « Comité de projets en cancérologie du Legs Richier ».

III.3 Le comité de projets en cancérologie du « legs Richier »

Créé grâce au legs des époux Richier, ce comité soutient des projets contribuant au bien-être des patients en cancérologie, à l'amélioration des conditions de travail des équipes, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements innovants ou de pointe.

Ce comité permettra de réfléchir sur l'utilisation des dépenses de ces fonds.

Les membres du comité :

- Pr David AZRIA – Chef de service adjoint du service de Radiothérapie - Institut de Cancérologie du Gard (ICG)
- Pr Alexandre EVRARD - Chef du Pôle Biologies Pathologie
- Pr Nadine HOUÉDÉ - Cheffe du service d'Oncologie Médicale
- Pr Benjamin LALLEMANT - Chef du Pôle Chirurgies
- Nathalie DUBOYS des TERMES - Cadre de santé en Oncologie Médicale

III.4 Le Cercle des Ambassadeurs

Le Cercle des Ambassadeurs rassemble des mécènes et partenaires engagés qui suivent l'avancement des projets, promeuvent les initiatives et identifient de nouvelles opportunités de financement. Véritable force de rayonnement, il regroupe des dirigeants, entrepreneurs et personnalités engagées aux côtés du CHU de Nîmes.

Ils se réunissent une fois par trimestre pour :

1. Découvrir l'actualité du Fonds,
2. Suivre l'avancement des projets majeurs,
3. Identifier de nouvelles pistes de financement,
4. Promouvoir les projets auprès de potentiels mécènes.

Les membres du Cercle agissent comme des « influenceurs solidaires », capables d'ouvrir des portes et de créer des opportunités pour soutenir l'innovation, le bien-être des patients et l'accompagnement des équipes hospitalières.

Composition du Cercle des Ambassadeurs :

- Bernard ANGELRAS, Président du Cercle des Ambassadeurs
- Vincent BASTIDE, PDG – Bastide le Confort Médical
- Nicolas BALMELLE, Directeur des relations institutionnelles et des partenariats – Bastide le Confort Médical
- Jean-François BLANCHET, Directeur général, Groupe BRL
- Frédéric DURAND, DRH – Melox
- Alain PENCHINAT, Associé-Gérant – Les Villégiales
- Quentin PENCHINAT, Directeur des Affaires Financières – Les Villégiales
- Alice VIGNERON-PERON, Animatrice mutualisme Gard – Crédit Agricole du Languedoc Roussillon

III.5 La Gouvernance opérationnelle

La gouvernance opérationnelle du Fonds de Dotation est composée d'une équipe dédiée assurant le suivi et la coordination des actions :

- Jean-Olivier ARNAUD – Président
- Monsieur Vincent Braillon – Trésorier
- Alysson BRIFFA – Coordinatrice

Monsieur Arnaud prévoit avec l'accord du Directeur Général, le recrutement d'un délégué(e) Général(e) courant l'année 2026.

IV Évolutions réglementaires récentes du régime des fonds de dotation

Au cours de l'année 2025, le cadre juridique applicable aux fonds de dotation n'a pas connu de réforme majeure. Les évolutions constatées ont principalement porté sur le renforcement des obligations administratives et de transparence applicable aux organismes philanthropiques.

Dans ce contexte, une veille réglementaire a été assurée afin de suivre les évolutions relatives aux obligations déclaratives, à la dématérialisation des procédures administratives, ainsi qu'aux règles de gouvernance et de contrôle applicables aux fonds de dotation.

Le principal changement récent concerne la mise en œuvre du décret du 5 juillet 2024, imposant la dématérialisation des démarches administratives relatives aux fonds de dotation via la plateforme officielle dédiée.

Campagne ISF / IFI

Par ailleurs, en application du décret du 17 mai 2011 et du rescrit de mars 2012, un mandat a été signé entre le CHU de Nîmes et le Fonds de Dotation afin de déléguer la collecte des dons ISF au Fonds de Dotation. Celui-ci a ainsi assuré la campagne ISF « au nom et pour le compte du CHU de Nîmes ».

Toutefois, compte tenu de la réforme fiscale intervenue en 2018 avec la suppression de l'ISF au profit de l'IFI, aucun don IFI n'a été enregistré en 2025.

V Rappel sur les legs

V.1 Legs de Monsieur Alain Luiselli

Par testament authentique en date du 13 janvier 2014, Monsieur Alain Luiselli a légué au Fonds de dotation la nue-propriété des biens suivants :

- À Marseille (13013) : 11 studios et 8 parkings situés Traverse de la Rose, ZAC Pôle Technologique Château Gombert ;
- À Nîmes (30000) : un appartement situé Place Questel et un second situé 2B rue Porte de France / 1 rue Godin.

Le décès de Monsieur Alain Luiselli a été constaté le 3 décembre 2014, et le Conseil d'Administration a accepté le legs le 1er juin 2015.

La délivrance du legs ainsi que l'acte d'attestation immobilière ont été établis par le notaire le 4 novembre 2016, pour un montant global estimé à **407 500 €**, réparti comme suit :

- Nîmes : 167 794 €
- Marseille : 239 706 €

Le legs comprend également la nue-propriété indivise à 50 % d'un contrat d'assurance-vie Norwich Libre Choix 2 n°9880001921 souscrit chez Aviva le 19 février 2003, en co-indivision avec l'Institut de la Vision.

Ce contrat est évalué à 155 822 €, la nue-propriété représentant 50 % de la pleine propriété, soit **77 911 €**, donnant lieu à une créance de restitution au profit du Fonds de dotation.

V.2 Legs des époux Richier

Le CHU de Nîmes a été désigné légataire par les époux Richier. Par délibération du Conseil de Surveillance en date du 16 octobre 2022, la gestion de ce legs a été confiée au Fonds de dotation.

Le montant global du legs est estimé à environ **2 000 000 €**, composé de :

- Deux contrats d'assurance-vie, déjà reversés au Fonds de dotation en 2023 ;
- Un appartement situé 17 bis rue de la Tour Magne à Nîmes, vendu le 3 juillet 2025 pour un montant de 430 000 €, dont **415 000 € ont été reversés au Fonds de dotation après déduction des frais d'agence.**

Afin d'en assurer une gestion rigoureuse et d'en optimiser le rendement, ces fonds ont été placés sur deux comptes à dépôt à terme auprès du Crédit Agricole :

- 1 500 000 € sur un compte de dépôt à terme, souscrit le 13/07/2023, échéance au 13/07/2026 ;
- 155 000 € sur un compte de dépôt à terme, souscrit le 18/07/2025, échéance au 18/07/2026.

Par ailleurs, en 2025, le trésorier a procédé au placement de **415 000 €**, correspondant au produit de la vente de la maison dans le cadre du legs Richier, sur un compte à dépôt à terme d'une durée de 3 ans.

VI Collecte 2025

En 2025, le Fonds de dotation a enregistré une collecte globale de 478 049.08 €, comprenant des dons, des subventions affectées et non affectées, ainsi que 190 € de dons en nature.

Cette dynamique de générosité témoigne de l'engagement constant des partenaires, des associations, des entreprises et des particuliers au service des projets portés par le Fonds de dotation.

VI.1 Contributions de l'exercice 2025

Plusieurs contributions ont particulièrement marqué l'année :

- 14 580 € dédiés à l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI), permettant le financement d'ateliers de socio-esthétique, de réflexologie et d'activités pour les aidants, organisé grâce à un challenge sportif solidaire ;
- 584 € de dons de particuliers orientés vers l'amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels hospitaliers ;
- 3 050 € versés par Merz Pharma au service de Médecine Physique et de Réadaptation Pédiatrique, contribuant à l'amélioration de l'environnement du service ;
- 2 690 € apportés par l'association les Emplaqués en soutien aux actions menées en pédiatrie ;
- 6 006 € collectés par l'association France Boutis dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein ;
- 1 389 € fléchés vers des projets de recherche.
- 13 800€ don d'un particulier pour le service MPR
- 387 631euros pour la recherche contre le cancer (incluant notamment le leg Richier)

Par ailleurs, 11 787 € de dons non affectés ont été enregistrés. Ces ressources, laissées à la libre affectation du Fonds, permettent de répondre aux besoins prioritaires identifiés par les équipes du CHU de Nîmes et de soutenir des projets émergents ou ne bénéficiant pas d'un financement spécifique.

Concernant la plateforme de collecte en ligne HelloAsso, une progression significative des dons a été observée en 2025. Les montants collectés se sont élevés à 2 447 €, contre 669 € en 2024. Cette évolution témoigne de l'efficacité des actions de communication engagées par le Fonds, notamment sur les réseaux sociaux, et de la montée en visibilité de ses actions auprès du grand public.

Le Fonds de dotation du CHU de Nîmes poursuit par ailleurs son rôle de guichet unique de réception des dons financiers destinés à soutenir les projets portés par les services de l'établissement.

L'ensemble des dons reçus, qu'ils proviennent de particuliers, d'associations ou d'entreprises, est traité dans le strict respect des intentions exprimées par les donateurs. Le Fonds veille ainsi à affecter les ressources aux projets ou aux besoins identifiés par les services concernés. Les dons des particuliers concernent principalement des contributions libres ou des actions visant à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des professionnels hospitaliers.

VII Suivi des projets en cours

En 2025, le Fonds de dotation du CHU de Nîmes a poursuivi son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des patients, du soutien aux professionnels hospitaliers, de l'innovation et de la recherche.

Grâce à la générosité de ses donateurs et partenaires, plusieurs projets ont pu être reconduits ou développés au cours de l'année. Ces actions ont permis de proposer des accompagnements complémentaires aux soins, d'améliorer l'accueil des patients, de soutenir la recherche et l'innovation, ainsi que de contribuer à l'acquisition d'équipements répondant aux besoins des services.

Parmi les projets soutenus figurent notamment les activités de l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI), les soins de support en cancérologie, l'acquisition de matériel médical, le financement de projets de recherche et diverses initiatives destinées à améliorer le quotidien des patients, de leurs proches et des professionnels hospitaliers.

VII.1 *Projet Trophée Innov'Action - Participation du Fonds de dotation et des Ambassadeurs*

Un dispositif au service de l'innovation hospitalière

Organisé depuis 8 ans par la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation du CHU de Nîmes, le Trophée Innov'Action a pour objectif de stimuler la créativité et de favoriser l'émergence de projets innovants au sein de l'établissement.

Ce concours s'adresse à l'ensemble du personnel hospitalier et encourage la proposition d'idées visant à améliorer :

- La qualité des soins,
- L'expérience patient,
- Les conditions de travail des équipes.

Les projets lauréats bénéficient d'un accompagnement concret, notamment financier, en partenariat avec le BIC Innov'up, la CCI du Gard et le CHU de Nîmes.

Un engagement renforcé du Fonds de Dotation

En 2025, le Fonds de Dotation a renouvelé son engagement aux côtés des Ambassadeurs en créant un **Prix complémentaire du Fonds de Dotation**.

Ainsi, deux projets lauréats peuvent bénéficier d'un soutien global de **10 000 €**, réparti comme suit :

- 5 000 € attribués par les Ambassadeurs,
- 5 000 € attribués par le Fonds de Dotation.

Cet appui financier permet de transformer des idées innovantes en projets concrets, déployables au sein de l'établissement.

VII.2 *Prix des Ambassadeurs et du Fonds de Dotation 2025*

En 2025, le Prix des Ambassadeurs et du Fonds de dotation a récompensé le projet « Qrelax : le numérique au service des soins non médicamenteux », porté par **Mme Céline Merino** au sein du Centre d'Évaluation et de Traitement de la Douleur (CETD).

Ce projet innovant vise à favoriser l'accès des patients à différentes approches non médicamenteuses telles que :

- L'hypnose,
- Les exercices de respiration,
- Le toucher confort,
- La musique thérapeutique.

Le dispositif repose sur un **support interactif installé dans les salles d'attente**, sous la forme d'un poster regroupant plusieurs techniques associées à des QR codes.

En scannant ces codes, les patients accèdent à des contenus vidéo explicatifs accessibles à tous :

- Format FALC (Facile À Lire et à Comprendre),
- Audiodescription,
- Traductions pour les patients non francophones.

Par son caractère innovant et inclusif, Qrelax contribue à renforcer l'autonomie des patients et à promouvoir l'utilisation des soins non médicamenteux dans le parcours de prise en charge.

Objectifs et impacts du projet :

- **Réduction de l'anxiété** : proposer des outils de relaxation avant la consultation
- **Meilleure information des patients** : comprendre les approches non médicamenteuses
- **Accessibilité renforcée** : contenus adaptés à tous les publics
- **Autonomisation** : rendre le patient acteur de son parcours de soin

Cette méthode permet de valoriser le temps d'attente en proposant aux patients des outils favorisant leur bien-être et leur implication dans leur parcours de soins.

Déploiement et perspectives :

- **Phase 1** : déploiement au CETD, avec une amélioration constatée de l'expérience patient en salle d'attente
- **Phase 2** : extension progressive envisagée vers d'autres services (anesthésie, oncologie, rhumatologie...)
- **Perspectives** : un projet reproductible, évolutif et potentiellement transposable à d'autres établissements de santé

Pourquoi ce projet a été primé ?

Qrelax illustre pleinement les valeurs portées par le Fonds de dotation et les Ambassadeurs :

- **Innovation** : intégration du numérique dans les soins non médicamenteux
- **Accessibilité** : contenus adaptés (FALC, audio, traduction)
- **Autonomie du patient** : implication active dans son parcours de soin
- **Collaboration hospitalière** : projet porté par une équipe du CHU et soutenu par ses partenaires

VII.3 Trophée Innov'Action 2024 - DM Connect (projet lauréat)

Soutenu par le Trophée Innov'Action et le Fonds de Dotation du CHU de Nîmes, le projet **DM Connect**, porté par le Dr Laure Roux, développe une application mobile dédiée au suivi à domicile des patients porteurs de dispositifs invasifs vasculaires.

Le projet vise à renforcer la coordination ville-hôpital et à sécuriser le suivi des patients après hospitalisation.

Le cahier des charges est finalisé et un prototype est actuellement en développement avec les professionnels de santé.

Les tests utilisateurs sont en cours de préparation, avec une phase patients prévue en 2026.

VIII Projets proposés par les médecins, cadres et personnels hospitaliers

Il est constaté que l'ensemble des projets proposés par les médecins, cadres et personnels hospitaliers au cours des exercices précédents n'a pas pu être intégralement mis en œuvre.

Cette situation s'explique principalement par :

- Des difficultés de coordination opérationnelle,
- Les contraintes de validation propres aux projets de recherche relevant de la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI),
- Ainsi que des problématiques d'affectation des financements disponibles.

Réorganisation des dons dédiés

À la suite d'échanges entre le trésorier, le service comptable, la commissaire aux comptes et les membres du comité projet, une réorganisation des modalités d'affectation des dons dédiés a été engagée.

Le Fonds de Dotation a ainsi structuré ses financements autour de quatre axes thématiques :

1. Recherche et innovation en santé,
2. Acquisition de matériel médical et équipements de pointe,
3. Accueil et bien-être des patients et des aidants,
4. Amélioration de la qualité de vie au travail pour les agents hospitaliers.

Cette réorganisation a été présentée au Conseil d'Administration en 2025 et fera l'objet d'une validation formelle lors d'un prochain Conseil d'Administration en 2026.

Modalités d'affectation des dons

Les dons initialement fléchés vers des projets identifiés de manière trop spécifique et n'ayant pu être mis en œuvre pourront être réaffectés à la thématique correspondante, dans le respect de l'intention des donateurs.

Ces opérations sont réalisées dans le respect des principes de sincérité comptable et des règles applicables aux fonds dédiés.

Ces dispositions s'appliquent aux comptes de l'exercice 2025. Les dons concernés seront intégrés dans la comptabilité du Fonds de Dotation conformément aux règles comptables en vigueur.

Gouvernance et mise en œuvre

Le Président du Fonds de Dotation est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération ainsi que de l'ensemble des diligences nécessaires à son application.

Cette orientation a été présentée et sera soumise à validation lors d'un prochain Conseil d'Administration.

Traitement et suivi des projets non financés

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs projets ont été déposés par les équipes hospitalières. Certains n'ont pas pu bénéficier de financements publics et demeurent, à ce jour, en recherche de financements complémentaires, totaux ou partiels. D'autres ont été soumis aux instances internes de sélection sans être retenus.

Afin d'améliorer leur analyse et leur suivi, un comité de sélection dédié sera prochainement mis en place. Il aura pour mission d'évaluer la pertinence des projets, leur impact potentiel ainsi que leur éligibilité à un financement par le Fonds de Dotation.

Par ailleurs, certains projets pourront être présentés au Cercle des Ambassadeurs afin d'envisager un accompagnement ou un portage hors du cadre strictement institutionnel.

VIII.1 Mise en place d'un comité de projets

Afin de garantir une analyse structurée et homogène des projets déposés, il est prévu la création d'un comité de sélection dédié.

Ce comité aura pour missions :

- D'évaluer la pertinence des projets déposés,
- D'apprécier leur impact médical, organisationnel ou scientifique,
- Et de se prononcer sur leur éligibilité à un financement par le Fonds de Dotation.

Ouverture au Cercle des Ambassadeurs

Par ailleurs, certains projets pourront être présentés au Cercle des Ambassadeurs afin d'envisager, le cas échéant, un accompagnement, un portage ou un soutien hors du cadre strictement institutionnel.

IX Synthèse des projets déposés au comité projets

Au titre de l'exercice 2025, le Fonds de Dotation a été sollicité pour l'examen de **25 projets portés par les équipes médicales, paramédicales et administratives de l'établissement**. La liste exhaustive des projets examinés par le comité projet figure en annexe du présent rapport.

Ces projets couvrent un large spectre d'initiatives, réparties entre :

- La recherche clinique et biomédicale,
- L'innovation technologique et organisationnelle,
- L'amélioration de la prise en charge des patients,
- Le bien-être et l'environnement hospitalier,
- La qualité de vie au travail.

Les montants sollicités sont hétérogènes, allant de projets de faible envergure (moins de 2 000 €) à des projets structurants d'innovation technologique dépassant 200 000 €.

À titre illustratif, certains projets emblématiques concernent notamment :

- La mise en œuvre de dispositifs innovants en psychiatrie et addictologie,
- Ainsi que des actions d'amélioration de l'accueil et du bien-être des patients.

L'ensemble des projets déposés par les médecins, cadres et personnels hospitaliers a fait l'objet d'une analyse par le comité projet, en vue d'une priorisation selon leur impact médical, organisationnel et leur faisabilité financière.

Ces projets ont été présentés en comité de sélection. À l'issue de cette instruction :

- Certains projets ont été validés,
- Certains ont été écartés,
- D'autres ne nécessitaient pas de financement.

S'agissant des projets relevant du champ de la recherche, il a été décidé qu'ils seraient réexaminés par la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI), afin de disposer d'un avis complémentaire. Ces projets feront l'objet d'une instruction spécifique au sein d'un bureau dédié de la DRCI.

IX.1 Liste des projets validés hors champ recherche

Les projets ci-dessous, relevant de l'acquisition de matériel médical, thérapeutique, ou de l'amélioration de l'accueil et du bien-être des patients, ont été validés par le comité projet.

N°	Projet / Porteur(s)	Montant attribué
1	PsyTRUCK 3 – Pôle de Psychiatrie (Dr Schandrin)	4 356 €
2	Soutien à la parentalité et accueil du co-parent Obstétrique / unité Kangourou (F. Louvet)	8 128 €
13	Système de caméra d'analyse du mouvement (Service Médecine Physique et de Réadaptation Pédiatrique – J. Bourdier)	800 €
15	Vélo semi-allongé – site Serre Cavalier (F. Caffin)	1 806 €
16	Panier de basket (F. Caffin)	120 €
17	Voiturette électrique – site Serre Cavalier (F. Caffin)	9 000 €
18	Amélioration de l'accueil pédiatrique (service d'épilepsie pédiatrique)	8 000 €
21	SINPA – Stages intensifs de rééducation Nîmes–Pays d'Aix (MPR pédiatrique – J BOURDIER)	2 500 €
24	Décoration des couloirs et salles d'attentes du service de la Médecine Physique et de réadaptation pédiatrique	3500 €
25	Gran Via – thérapie par le voyage– site Serre Cavalier (F. Caffin)	13 000 €

Total des projets validés hors recherche : 47 710 €

IX.2 Projets relevant de la recherche

Les projets suivants ont été classés dans le champ de la recherche en santé et feront l'objet d'une instruction spécifique par la Direction de la Recherche Clinique et de l'Innovation (DRCI).

N°	Projet / Porteur(s)	Montant attribué
4	Étude TECSTIM – Gynécologie-obstétrique	6 000 €
5	Projet ancillaire ROSA – RNA-Seq (SLA)	3 993 € à 10 438 €
6	CAPR-OS – Staphylococcus caprae (diabétologie infectieuse)	10 000 €
10	WatchTrab – comparaison EyeWatch / trabéculéctomie	10 000 €

Total des projets recherche : 36 438 €

X Projets issus de l'Appel à Projets – Cancérologie « Legs Richier »

Dans le cadre du comité des projets en cancérologie relatif au **legs Richier**, le Président et les membres du comité ont souhaité la mise en place d'un **Appel à Projets (AAP)**, destiné à identifier et soutenir des projets ne pouvant être financés par les circuits classiques du CHU.

Lors de la première réunion du comité, il a été décidé de lancer un AAP thématique intitulé : **« Innover en cancérologie »**, s'inscrivant dans le cadre du legs Richier.

X.1 Typologie des projets reçus

Quatorze (14) projets ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets. Ils couvrent les thématiques suivantes :

- Prévention et dépistage,
- Prise en charge médicale (curative et palliative),
- Recherche et innovation en oncologie,
- Accompagnement et qualité de vie des patients.

Ces projets ont été répartis en deux catégories :

- 5 projets relevant de la **recherche et de l'innovation**,
- 9 projets relevant des **soins de support et de l'accompagnement**.

X.2 Projets retenus – Recherche et innovation

Porteur	Projet	Montant attribué
Dr Ducrocq	Navigation virtuelle bronchique	42 721 €
Dr Annakib	Évaluation du test SPHERTEST – carcinome urothélial avancé	40 000 €
Pr Frandon	SMART-LIVR – Quantum – Némosa	40 000 €

Total recherche (hors projet Pr Frandon) : 82 721 €

X.3 Projets retenus – Soins de support et accompagnement

Porteur	Projet	Montant attribué
Dr Roux	DM Connect – application de suivi à domicile	30 000 €
Mme Canovas	L'oncologie en mouvement – activité physique adaptée	30 000 €
Dr Van Galen	Biographie hospitalière en USP	13 000 €
Dr Van Galen	Création d'une salle Snoezelen – USP	20 000 €
Mme Caverivière	Mieux accueillir pour mieux soigner	5 000 €
Dr Waultier	Accompagnement du patient et bien-être en hématologie	6 000 €

Total soins de support : 104 000 €

Observations et éléments de suivi

Les projets retenus s'inscrivent dans une logique de complémentarité entre innovation en cancérologie et amélioration de la prise en charge globale des patients.

Certains projets nécessitent des précisions complémentaires, notamment sur les aspects budgétaires ou organisationnels. Des échanges ont été engagés avec les porteurs de projets afin de consolider ces éléments.

Le projet porté par le Pr Frandon sera financé à partir de la phase d'amorçage et son montant n'est pas intégré au total comptabilisé à ce stade.

Mise en œuvre

La mise en œuvre des projets retenus est programmée au cours de l'exercice 2026, selon un calendrier défini en lien avec les porteurs de projets et les services concernés.

X.4 . Activités au sein de l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI)

Coordonné par Madame Camilla Leclercq, accompagnatrice en santé, l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI) développe de nombreuses actions destinées à accompagner les patients pendant et après leurs traitements.

Ces activités, financées en partie grâce au soutien du Fonds de dotation, visent à améliorer le bien-être physique et psychologique des patients, à favoriser le maintien du lien social et à leur offrir un espace d'échange complémentaire à leur prise en charge médicale.

En 2025, plusieurs ateliers et accompagnements ont été proposés aux patients et à leurs proches.

X.4.1 Ateliers et soins de bien-être, accompagnement des patients

Ateliers beauté-esthétique :

Ces ateliers mensuels (hors période estivale) sont destinés aux patientes atteintes d'un cancer et proposent des conseils personnalisés en matière de soins et de bien-être.

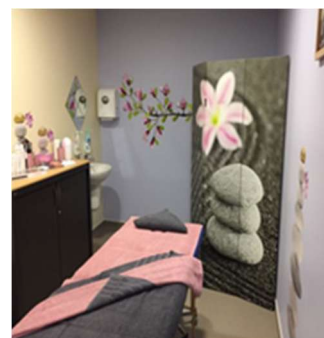
- **55 participantes** ont bénéficié de ce dispositif.
- Budget : **1 076 €** (dont 8 % de frais de gestion)



Soins socio esthétiques :

Ces soins contribuent à atténuer les effets secondaires des traitements et à améliorer le bien-être des patients.

- **164 séances** ont été réalisées grâce à l'intervention d'une socio-esthéticienne libérale et de stagiaires de l'école Terrade, en partenariat avec le club Zonta Nîmes-Romaines.
- Budget : **7 294 €** (dont 8 % de frais de gestion)



Réflexologie plantaire :

Ces séances visent à réduire la fatigue, l'anxiété et certains troubles fonctionnels.

- **252 séances** ont été réalisées, avec une intervention régulière les mercredis et jeudis.
- Budget : **11 479 €** (dont 8 % de frais de gestion)



X.4.2 Projets artistiques et créatifs

Projet Danse :

Ce projet propose un espace d'expression corporelle permettant aux patients de se réapproprier leur corps et de renforcer une image positive de soi.

En 2025, **32 ateliers** ont été organisés, réunissant **211 participations**, ainsi que **4 représentations publiques**.

- Budget : **2 174 €** (dont 2 000 € financés par le Fonds de dotation et le complément par la DRAC/ARS)



Art-thérapie (Octobre Rose) :

Cet atelier collectif vise à favoriser la créativité et l'estime de soi à travers une approche artistique encadrée par une art-thérapeute libérale.

- Budget : **164 €** (dont 8 % de frais de gestion)



X.4.3 Projet pour les aidants

Événements et accompagnement des proches :

Journée des accompagnants (4 novembre 2025)

Cette journée a été dédiée aux proches aidants des patients, comprenant des ateliers d'information ainsi que des séances de bien-être (modelages et réflexologie).

- **16 séances réalisées**
- Budget : **656 €** (dont 8 % de frais de gestion)



X.4.4 Les associations partenaires de l'ERI

Les activités proposées au sein de l'Espace de Rencontre et d'Information (ERI) sont rendues possibles grâce à l'engagement de plusieurs associations qui ont choisi de soutenir financièrement ces actions par l'intermédiaire du Fonds de dotation.

En 2025, trois associations ont particulièrement contribué au financement des ateliers et accompagnements proposés aux patients :

- **Ensangle 30** a apporté un soutien de 1 080 € destiné au financement des ateliers beauté et socio-esthétique ;
- **O fil de ma bulle** a contribué à hauteur de 2 000 € au développement des ateliers de danse et d'art-thérapie ;
- **Pour Eux Pour Elles** a versé un don de 2 500 € permettant le financement des séances de réflexologie plantaire et de la journée des aidants.

Le Fonds de dotation remercie chaleureusement ces associations pour leur confiance et leur engagement aux côtés des patients du CHU de Nîmes. Leur soutien contribue directement à améliorer la qualité de vie des patients et de leurs proches tout au long du parcours de soins.

X.5 Projets au sein du service de pédiatrie

X.5.1 Projet « Mon Hôpital » : quand le sport soutient la pédiatrie

Porté par Mesdames Serrano et Jardot, cadres de santé et référentes des services de pédiatrie A et B, ce projet illustre l'engagement des professionnels hospitaliers au service du bien-être des enfants hospitalisés.

En 2025, l'association les Emplaqués a organisé le challenge sportif solidaire « Mon Hôpital ». Grâce à la générosité des participants, une somme de 2 690 € a été collectée au profit du service de pédiatrie.

Ce financement permettra l'acquisition de plusieurs équipements destinés à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des enfants hospitalisés et de leurs familles :

- Un fauteuil-lit accompagnant fourni par Socomed, destiné à améliorer le confort des parents lors des hospitalisations ;
- Du matériel et des fournitures pédagogiques acquis auprès de Wesco au bénéfice des enfants pris en charge dans le service.

Cette initiative constitue un bel exemple de solidarité associant sport, engagement collectif et amélioration concrète des conditions de prise en charge des jeunes patients.

X.5.2 Développement des ateliers thérapeutiques numériques

Dans le cadre des programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP), le service a également souhaité développer l'utilisation d'outils numériques adaptés aux enfants.

L'acquisition de tablettes numériques permettra notamment :

- de rendre les ateliers thérapeutiques plus ludiques, interactifs et accessibles ;
- de faciliter les apprentissages grâce à des supports pédagogiques numériques adaptés ;
- de favoriser le travail collaboratif entre les différents professionnels intervenant dans les ateliers ;

- de conserver une trace des activités réalisées ;
- d'améliorer le suivi du parcours éducatif des enfants.

Ces équipements seront utilisés exclusivement dans le cadre des ateliers thérapeutiques encadrés par l'équipe ETP. Ils seront conservés dans un espace sécurisé sous la responsabilité de la puéricultrice référente du projet.

À travers cette initiative, le service poursuit son objectif d'adapter les outils pédagogiques aux usages actuels afin d'améliorer l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

X.6 Projet phare : L'art au service du bien-être des enfants en MPR pédiatrique

« Rendre l'hôpital moins effrayant et plus accueillant pour les enfants »

Contexte et enjeux

Dans le service de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) pédiatrique du CHU de Nîmes, les jeunes patients sont confrontés à des parcours de soins parfois longs, complexes et éprouvants. Cet environnement hospitalier peut générer de l'anxiété, voire des situations de phobie.

Conscient de ces enjeux, le Fonds de dotation CHU de Nîmes s'engage activement dans l'amélioration de l'accueil des enfants et de leurs familles. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique déjà existante, notamment avec le dispositif « Hôpital des Nounours », qui permet aux enfants de découvrir l'univers du soin de manière ludique et dédramatisée.

Un enjeu central : réduire l'anxiété à l'hôpital

L'amélioration du vécu hospitalier passe aussi par l'environnement physique. Un espace chaleureux, ludique et rassurant contribue à :

- Diminuer l'anxiété liée à l'hospitalisation,
- Faciliter l'adhésion aux soins,
- Améliorer le bien-être des enfants comme celui des soignants.

Le projet artistique : une fresque onirique et participative

Pour transformer les espaces du service de MPR pédiatrique, le CHU de Nîmes a fait appel à l'artiste nîmois **ADEC (Adrien de Constantin)**. Issu de la culture graffiti, il est reconnu pour ses univers poétiques et dynamiques, peuplés de personnages en mouvement, évoluant dans un imaginaire proche du théâtre urbain.

Une œuvre co-construite avec les enfants et les soignants

Ce projet repose sur une démarche participative :

- **Participation des enfants** : leurs dessins et idées ont été intégrés à la fresque, comme un crocodile en équilibre, un cochon volant porté par des abeilles ou encore des silhouettes flottant dans un univers coloré.
- **Implication des équipes soignantes** : leurs retours ont permis d'adapter l'œuvre au quotidien du service et à ses usages.
- **Co-crédation globale** : une œuvre collective, pensée pour que chacun puisse s'y reconnaître.

Un résultat attendu

La fresque finale propose un univers léger, coloré et onirique, destiné à :

- Stimuler l’imaginaire des enfants,
- Créer un effet d’évasion,
- Renforcer le lien de confiance avec les équipes soignantes,
- Transformer les couloirs en espace de vie et non uniquement de soins.

Financement et partenariats

Ce projet a été rendu possible grâce au mécénat de **Merz Pharma**, qui a permis de financer la création artistique d’ADEC.

Il illustre pleinement la mission du fonds de dotation du CHU de Nîmes : soutenir des projets innovants et humains qui améliorent concrètement le bien-être des patients, en complément des missions hospitalières traditionnelles.

XI Mobilisation du Fonds de Dotation hors projets

Le Fonds de Dotation du CHU de Nîmes a poursuivi, au cours de l’exercice 2025, une dynamique de mobilisation de ressources complémentaires hors cadre des appels à projets, à travers des actions de mécénat, de partenariats associatifs, sportifs et économiques.

Ces actions contribuent au financement de projets en faveur des patients, notamment dans les domaines du cancer, du bien-être et de l’accompagnement hospitalier.

XI.1 Partenariats commerciaux et actions de mécénat local

Dans le cadre d’Octobre Rose, plusieurs partenaires locaux (Tropic Plante, Aur’iginal Fleurs, Bonheurs Nature, Maison Marlies Fleurs) ont mis en place une opération de reversement de 1 € par vente de produits sélectionnés.

Une action complémentaire de vente de rubans roses a été réalisée par Happytal, avec reversement intégral des bénéfices au Fonds de Dotation.

XI.2 Dons associatifs – France Boutis

Le Fonds de Dotation a reçu un don de 6 006 € de l’association France Boutis, à la suite d’une opération de vente de créations artisanales.

Cette action illustre l’engagement associatif local en faveur du soutien aux actions du CHU de Nîmes.

XI.3 Actions sportives et événements solidaires

Plusieurs actions ont été menées en partenariat avec des structures sportives et associatives :

- Tournoi solidaire « Les Balles Roses » (fonds affectés à l’ERI),
- Mobilisation de l’association Nîmes Olympique (238 €),
- Actions de mécénat sportif incluant des dons et invitations solidaires à destination des agents hospitaliers.

Ces actions contribuent au financement d’activités de soins de support et au renforcement du lien hôpital-territoire.

XI.4 Actions de solidarité et événements grand public

Des actions de solidarité ont également été organisées par des acteurs économiques locaux, notamment à l'occasion de périodes festives (notamment Noël), permettant de collecter des dons au profit du CHU de Nîmes et d'améliorer le bien-être des enfants hospitalisés.

Synthèse financière

L'ensemble de ces actions hors appels à projets contribue au financement direct ou indirect des activités du Fonds de Dotation et participe à la diversification des ressources.

XI.1 Liste des projets déposés au fonds de dotation



Projet : psy truck, intégré au centre d'intervention précoce (PREM'S) et de réhabilitation psychosociale de proximité (REHAPSY)

N°1

Porteur du Projet : Dr SCHANDRIN

Pôle : pôle de psychiatrie - Centre d'Intervention Précoce (PREM'S)

Réhabilitation Psycho-Sociale de Proximité (REHAPSY)

Objet : les « Psy truck » permettront de réaliser des consultations mobiles au plus près des usagers dans le cadre de leur prise en charges PREM'S et REHAPSY (hôpital de jour*). De plus cette consultation mobile sera utilisée pour promouvoir la santé mentale des jeunes dans la cité et pour proposer une consultation d'évaluation et d'orientation pour les jeunes de 15 à 30ans.

Thème : prise en charge des patients / acquisition de matériel visant à renforcer la qualité de l'accompagnement proposé aux patients

Montant demandé : 10 100 €



Projet : création centre essais précoces en oncologie et hématologie, "Unité RICHIER"

N°2

Porteur du Projet : Pr Houédé - Dr S. Wickenhauser

Service : service Oncologie médicale / Hématologie clinique

Objet : ouverture d'une unité dédiée aux essais précoces permettra de conduire des études de phase, d'améliorer l'accès aux thérapies innovantes et de valoriser la recherche académique sur des indications non couvertes par l'industrie pharmaceutique.

Thème : Projet en lien avec le service de cancérologie : Acquisition de matériel/ matériel de recherche – devis

Montant : appareil TMA 47 500 €



Projet : soutenir la parentalité et favoriser l'accueil du co-parent

N°3

Porteur du Projet : F. LOUVET

Service : obstétrique / Unité Kangourou Obstétrique Tour A et B N+1

Objet : souhaite offrir au coparent la possibilité de rester auprès de son enfant la nuit et notamment lors des séjours en unité kangourou (6 lits)

Thème : bien être du patient/ acquisition de matériel

Montant demandé : 8 128 €



Projet : étude « TECSTIM »

N°4

Porteur du Projet : Dr HUBERLANT / Pr MARES

Service : Gynécologie Obstétrique et médecine de la reproduction

Objet : amélioration de l'épaisseur endométriale par stimulation électrique biomimétique chez des patientes présentant un endomètre réfractaire en AMP

Thème : recherche

Montant demandé : 6 000 € demandé sur les 10 000 €



Projet : projet Ancillaire du projet ROSA : « Développement du RNA-Seq ciblé pour le diagnostic de la Sclérose Latérale Amyotrophique »

N°5

Porteur du Projet : Dr GUISSART

Service : Laboratoire de biochimie et biologie Moléculaire

Objet : l'objectif de ce projet ancillaire est d'utiliser la détection et l'analyse génomique par peignage moléculaire pour aller au bout de l'exploration des patients atteints de SLA familiale. Cette étude valide la concordance entre le RNA-Seq et la RT-PCR/Sanger sur 36 patients, dont 6 SLA (témoins positifs) et 30 hypercholestérolémies familiales (témoins négatifs)

Thème : recherche

Montant : Pour 3 patients : 3 993,60 € / Pour 6 patients : 6 998,40 € / Ou pour 9 patients : 10 438,80 €



Projet : étude CAPR-OS « Caractérisation phénotypique et génotypique de la virulence et de la résistance de souches de *Staphylococcus caprae* au sein de plaies et ostéites de pied chez des patients diabétiques »

N°6

Porteur du Projet : Dr REMY - C MAGNAN

Service : microbiologie et hygiène hospitalière,

Objet : étudier la virulence et la résistance au niveau génétique de souches de *S. caprae* isolées de plaies et ostéites de pied chez des patients diabétiques par séquençage de nouvelle génération des génomes bactériens complets et analyses bio-informatiques (typage et analyses des distances phylogénétiques)

Thème : recherche

Montant demandé : 10 000 euros (uniquement pour l'achat de kits de séquençage)

Projet : étude ECUN 2 - Identification de *Clostridium butyricum* et *Clostridium néonatale* dans le microbiote des prématurés avant 34 SA et développant ou non une entérocolite ulcéro-nécrosante

N°7

Porteur du Projet : Dr Di MAIO

Service : pédiatrie néonatale

Objet : l'objectif principal est de déterminer la présence ainsi que la cinétique d'apparition, dans le microbiote digestif des nouveau-nés prématurés de moins de 34 SA, des souches de *C. butyricum* et *C. néonatale* en fonction de la survenue ou non d'ECUN au cours de leur hospitalisation en néonatalogie.

Thème : recherche

Montant : 5 000 €



Projet : PAD : Psilocybine dans le trouble lié à l'usage de l'alcool avec dépression comorbide – Etude pilote contrôlée randomisée en double aveugle Psilocybine dans le trouble lié à l'usage de l'alcool avec dépression comorbide – Etude pilote contrôlée randomisée en double aveugle

N°8

Porteur du Projet : Dr LUQUIENS

Service : addictologie

Objet : évaluer la faisabilité d'un essai comparant la psilocybine à la psilocybine très faible dose (contrôle) dans le trouble lié à l'usage de l'alcool avec symptômes dépressifs.

Montant : 35 905 € demandés sur 98 014€

Thème : recherche



Projet : étude « PsiloDAC » : Effet de la psilocybine sur le système de valence positive dans la dépression résistante au traitement : étude clinique pilote par neuroimagerie

N°9

Porteur du Projet : Dr CONEJERO

Service : psychiatrie

Objet : l'objet de cette étude est de vérifier si l'action antidépressive de la psilocybine est associée à une activation des aires cérébrales impliquées dans le système de valence positive, en comparant l'activité des circuits neuronaux responsables de l'évaluation de l'effort avant et après une prise de psilocybine.

Montant : 8 756€ Budget nécessaire à l'achat du traitement expérimental (la psilocybine)

Thème : recherche



Etude « WatchTrab » : étude comparative entre l'eyeWatch et la trabéculéctomie en première intention de chirurgie du glaucome. Etude randomisée prospective multicentrique

N°10

Porteur du Projet : DR OSSENI TUNDE

Service : ophtalmologie

Objectif : l'objectif est d'évaluer l'efficacité de l'Eyewatch en tant que chirurgie de première intention par rapport à la trabéculéctomie chirurgie standard, chez les patients présentant un glaucome.

Montant : 10 000 €

Thème : recherche



Projet : étude « SimuStroke », capacités discriminantes du test sur route, du test sur simulateur de conduite et du bilan neuropsychologique à évaluer la capacité à reprendre la conduite automobile après un accident vasculaire cérébral

N°11

Porteur du Projet : Dr FROGER

Service : médecine physique et réadaptation

L'objectif principal de cette étude est de comparer les capacités du simulateur de conduite à celles du test sur route (gold-standard) pour évaluer les capacités à reprendre la conduite automobile après un AVC.

Montant : 10 000€ - demandés sur 100 000€

Thème : recherche



Projet : SMART-LIVR - Study on the Medical and Economic Aspect of Percutaneous Therapy using Robotic: Liver Ablation Driven by Artificial Intelligence and Robotics

N°12

Porteur du Projet : Dr FRANDON

Service : radiologie Interventionnelle

Objet : objectif principal de ce projet est de financer l'utilisation du robot Cascination pour le guidage stéréotaxique utilisant l'intelligence artificielle (IA) dans les ablations percutanées des tumeurs hépatiques.

Montant : acquisition du robot Cascination : 228 750 € HT

Coût total estimé sur 5 ans (incluant maintenance et consommables) : 418 900 € HT

A vérifier avec l'équipe achat déjà au courant (Guillaume Lopez)

Thème : innovation médicale



Projet : décoration d'unité d'hospitalisation de jour MPR pédiatrique et acquisition d'un système de caméra pour analyse du mouvement

N°13

Porteur du Projet : Dr PORTE - J BOURDIER

Service : médecine physique et réadaptation

Objet : décoration de l'unité HJ de pédiatrie dans le nouveau bâtiment.

Montant : 2 100 €

Thème : bien être du patient / acquisition de matériel



Projet : achat d'un vélo "motorisé Thera trainer" tigo

N°14

Porteur du Projet : F CAFFIN

Service : Pôle GMS

Objet : cet appareil d'entraînement conçu pour les patients à mobilité réduite. Entraînement actif, assiste ou passif dans le but de lutter contre les troubles de l'appareil locomoteur et post AVC.

Montant : 6 186 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : achat d'un vélo semi allongé

N°15

Porteur du Projet : F CAFFIN

Service : Pôle GMS

Objet : cet équipement constitue un levier significatif pour le renforcement musculaire, l'optimisation de la mobilité, la prévention des chutes. Bénéfique pour la santé cardiovasculaire

Montant : 1 806,74 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : achat panier de basket et ballon

N°16

Porteur du Projet : F CAFFIN

Service : Pôle GMS

Objet : mettre en place des séances ludiques en groupe travail de l'équilibre, coordination pour une stimulation motrice et garder le lien social

Montant : 120 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : voiturette électrique aménagée pour le transport des résidents sur le site de Serre Cavalier

N°17

Porteurs du Projet : S JAFFIERF CAFFIN

Service : Pôle GMS

Objet : l'accompagnement à la mobilité en EHPAD est essentiel pour préserver l'autonomie et le bien-être des résidents. Ce projet leur permettra de se déplacer plus facilement sur le site de **Serre Cavalier**, d'échanger avec d'autres résidents et de participer aux événements. Son relief accidenté rendant certains déplacements difficiles, cette aide est d'autant plus nécessaire.

Montant : 9 000 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : amélioration de l'accueil pédiatrique en service d'épilepsie enfant

N°18

Porteurs du Projet : Dr BRIERE ; Mme PORTIER ; M. AMARA

Service : épilepsie enfant

Objet : aménagement de la salle d'attente spécifique enfant + déco murale + couloir (pour identifier le parcours par l'enfant) + salle d'examen avec l'achat de lit « cocon » créer un environnement apaisant et sécurisant. Permettre une meilleure coopération et qualité d'examen.

Montant : 8 000 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : biographie Hospitalière au sein du service de médecine Palliative du CHU de Nîmes

N°19

Porteurs du Projet : Dr VAN GALLEN

Service : Unité de Soins Palliatifs

Objet : réalisation de biographies dans l'unité de soins palliatifs et dans d'autres services du CHU de Nîmes à destination des patients en souffrance et atteint de maladie grave et incurable.

Montant : 26 500 €

Thème : bien être du patient



Projet : tablette ateliers thérapeutiques, ETP

N°20

Porteurs du Projet : Mme JARDOT - Mme SERRANO GARAY

Service : pédiatrie - ETP

Objet : service Pédiatrie l'acquisition de tablette seront utilisés au cours d'atelier thérapeutiques tablettes seront utilisées exclusivement au cours d'ateliers thérapeutiques, en présence des membres de l'équipe d'ETP. Leur usage est un usage de travail et apprentissage. Souhaite acquérir 6 tablettes avec stylet et coque de protection - ETP

Montant : 3 350 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : SINPA (Stage Intensif de rééducation Nîmes Pays d'Aix)

N°21

Porteurs du Projet :

Service : médecine physique de rééducation Pédiatrique

Objet : le programme de Rééducation et Réadaptation Intensive (PRRI) recommandé par l'HAS est basé sur les principes

de l'apprentissage moteur. Les stages SINPA vont être mises en place très prochainement, en juillet 2025. Une demande d'aide au financement de matériel est nécessaire pour soutenir à la mise en place des stages SINPA notamment par le biais de financement de matériel. En effet ces thérapies basées sur des exercices ludiques nécessitent une grande diversité de matériel adapté afin de pouvoir proposer des activités ou de dériver leurs utilisations en fonction de l'âge des enfants et de leurs objectifs fonctionnels.

Montant : 2 500 €

Thème : bien être du patient



Projet : projet nouvelles techniques en soins de support post cancer

N°22

Porteurs du Projet : Pr Mares - Pr De Tayrac - Pr Le Touzey

Service : Gynécologie Obstétrique

Objet : traitements par photobiomodulation ont confirmé leur efficacité et leur innocuité mais ne bénéficient d'aucune prise en charge. Le projet vise à mettre en place une plateforme au service de ces patientes avec un équipement associant photobiomodulation /Montant :

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel

Montant : appareil photobiomodulation Milta : 30240,20 €

Appareil photobiomodulation bio led : 77 400 €

Appareil Fotona Yag : 119 880 €

Appareil photobiomodulation (150 applications) : 11 142 €



Projet : projet d'amélioration de l'environnement et de l'information patient en "HDJ Oncologie" mieux accueillir pour mieux soigner

N°23

Porteurs du Projet : Mme Caverivière Lout

Service : HDJ Oncologie ambulatoire

Objet : projet d'amélioration de l'environnement et de l'information patient en "HDJ Oncologie" mieux accueillir pour mieux soigner.

Montant : à évaluer en lien avec les services compétents (services techniques, achats, communication, etc.)

- Enveloppe modérée sollicitée pour :
- Matériel signalétique et visuels
- Petit mobilier ou éléments décoratifs
- Adaptation de l'équipement informatique (écran) - Environ 5 000 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : Décoration couloir et salle MPR Pédiatrique

N°24

Porteurs du Projet : Mme BOURDIER

Service : MPR Pédiatrique

Objet : Décoration de l'unité d'HJ Pédiatrique dans le nouveau bâtiment, dont les murs sont actuellement blancs, et ainsi permettre d'accueillir les enfants et leurs familles dans un lieu chaleureux et rassurant.

Montant : 3 500 € via mécénat "Merz pharma France sas"

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



Projet : Gran Via : la thérapie par le voyage, une thérapie non-médicamenteuse dans le cadre de la prise en charge des maladies d'Alzheimer et apparentées

N°25

Porteurs du Projet : Mme Caffin, Mme Jaffier

Service : Pôle GMS

Objet : Le wagon Grand-Via offre une thérapie non médicamenteuse pour les patients souffrant de troubles cognitifs, en les plongeant dans un voyage imaginaire qui ravive les souvenirs et apaise les tensions. Cette approche réduit plusieurs troubles liés aux maladies neurodégénératives, comme la déambulation, l'angoisse ou le refus alimentaire.

Montant : Projet global est de 28 000 €

un financement de Bastide Médical est prévu

à hauteur de 15 000€

Le reste à financer : 13 000 €

Thème : bien être du patient, acquisition de matériel



NOTRE ENGAGEMENT ET NOTRE RAISON D'ÊTRE

Parce que la santé est une promesse que chacun porte en lui, le fonds de dotation œuvre aux côtés du CHU de Nîmes pour améliorer l'accueil et le parcours des patients, soutenir les équipes soignantes, renforcer l'accès aux soins et favoriser l'innovation.

Nous croyons que les initiatives et l'engagement de chacun peuvent rendre possible ce que les routines rendent difficile.

Nous agissons dans l'intérêt général, en dehors de toute notion de profit.

NOS PRINCIPES D'ACTION

1. L'intérêt général comme boussole

Chaque projet soutenu poursuit un objectif clair : améliorer durablement la santé de tous, dans une logique d'utilité réelle, mesurable et partagée.

2. La complémentarité, pas la substitution

Nos actions ne remplacent pas celles du CHU, elles les complètent. Nous intervenons là où les contraintes budgétaires, juridiques ou organisationnelles freinent l'élan, l'innovation ou l'expérimentation.

3. L'écoute comme point de départ

Nos projets naissent des besoins exprimés par les professionnels de santé, les patients ou leurs proches, des idées poussées par des équipes motivées.

Nous partons de la réalité, pas des discours.

4. La coopération ouverte :

Nous croyons à la force du travail en commun : avec les soignants, les chercheurs, les usagers, les donateurs.

Notre action est transparente, co-construite, évaluée collectivement.

5. La dignité, l'humain, l'attention

Ce qui guide chacun de nos choix, c'est l'attention aux autres. L'accueil, l'information, la relation de soin, l'envie de rendre l'expérience à l'hôpital plus humaine conduisent efficacement au succès de l'activité des soins.

NOS VALEURS FONDATRICES

- **Utilité désintéressée** : aucun projet ne vise un bénéfice personnel ou privé ; chaque euro donné sert le bien commun hospitalier.
- **Innovation responsable** : la philanthropie rend possible l'audace et l'invention, dans le respect éthique et scientifique le plus exigeant.
- **Accès pour tous** : nous encourageons les actions qui favorisent l'équité dans l'accès aux soins, la prévention, l'éducation à la santé.
- **Progrès partagé** : nous investissons dans les femmes et les hommes qui font la santé d'aujourd'hui et inventent celle de demain.

À CELLES ET CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT :

Chères donatrices, chers donateurs,

Grâce à vous, l'hôpital s'ouvre, innove, s'humanise.

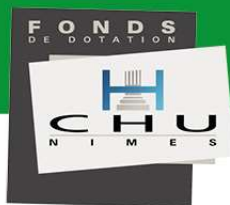
*Votre générosité devient accélérateur d'idées et de progrès,
alliée d'actions concrètes, visibles et durables.*

Nous voulons être à la hauteur de votre confiance.

*Nous vous associons à toutes nos avancées car votre soutien
fait la différence.*

Merci d'agir avec nous

Pour une santé plus juste, plus saine, plus ouverte.



Fonds de dotation
du Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes
Site de Carémeau

4 Place du Pr Robert-Debré
30029 Nîmes Cedex 9
Tél : 04 66 68 30 52

fonds.dotation@chu-nimes.fr



fondsdedotation.chu-nimes.fr



XII Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

FONDS DE DOTATION DU CHU DE NIMES

Fonds de dotation

Place du Professeur Robert Debré
30000 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Cabinet Jacques HERNANDEZ

33, rue Cité Foulc
30000 NIMES
RCS Nîmes 384 278 537
S.A.R.L. au capital de 228 750 €

FONDS DE DOTATION DU CHU DE NIMES

Fonds de dotation
Place du Professeur Robert Debré
30000 NIMES

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Au conseil d'administration du FONDS DE DOTATION DU CHU DE NIMES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION DU CHU DE NIMES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel sur la gestion financière du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration de votre Fonds de dotation.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel sur la gestion financière du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration de votre Fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 29 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jacques HERNANDEZ S.A.R.L.



Michel MONTES

ANNEXES

- Bilan au 31 décembre 2025 - Actif
- Bilan au 31 décembre 2025 - Passif
- Compte de Résultat
- Annexe au bilan et au compte de résultat

Bilan et Resultat Association ANC2022 06

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMES

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov.	Net	%
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	456	456		
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel & outillage industriels				
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	407 500		407 500	12,96
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)	407 956	456	407 500	12,96
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	77 911		77 911	2,40
Autres créances	460		460	0,01
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	2 757 879		2 757 879	85,62
TOTAL (III)	2 836 250		2 836 250	87,44
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 244 206	456	3 243 750	100,00

NIM EXPERT CONSEIL

M.M.

NIM EXPERT CONSEIL

Page 4

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMES

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	23 920	0,74	23 920	0,86
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	223 500	6,89	170 972	6,14
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	111 976	3,45	52 528	1,89
Situation nette (sous total)	359 396	11,08	247 420	8,92
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	19 525	0,00	19 525	0,73
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	378 921	11,68	266 945	9,62
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations	485 411	14,96	485 411	17,50
Fonds dédiés	2 353 338	72,55	1 963 955	70,79
TOTAL (II)	2 838 749	87,51	2 449 366	88,29
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 545	0,39	29 280	1,04
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	11 535	0,36	25 567	0,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 000	0,06	3 000	0,11
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	26 081	0,80	57 847	2,09
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 243 750	100,00	2 774 158	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNES				

NIM EXPERT CONSEIL

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMES
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolute (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	431 710	72,80	82 452	30,97	349 258	403,59
- Mécinats	8 520	1,44			8 520	745
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat.et provisions						
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	31 560	5,30	87 277	32,78	-55 717	-43,83
Utilisations des fonds dédiés	49 962	8,43	6 902	2,39	43 060	623,80
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	521 751	96,05	176 631	66,34	345 120	195,36
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	9 941	1,88	10 120	3,80	-179	-1,78
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements	2 400	0,41	12 800	4,61	-10 400	-41,24
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles	420 943	71,04	68 429	25,70	352 514	518,15
Reports en fonds dédiés	40 380	6,81	101 458	36,11	-61 078	-80,19
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	473 664	76,84	192 807	72,40	280 857	111,11
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	48 087	8,13	-16 176	-6,07	64 263	397,27
PRODUITS FINANCIERS:						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	70 782	11,95	89 610	33,06	-18 828	-21,00
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (III)	70 782	11,95	89 610	33,06	-18 828	-21,00
CHARGES FINANCIÈRES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						

NIM EXPERT CONSEIL

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMES
COMPTE DE RÉSULTAT
 Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					
Total des charges financières (IV)					
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	70 782	11,85	89 610	33,90	-18 828 -21,00
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	118 869	26,06	73 435	27,36	45 434 61,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS:					
Total des produits exceptionnels (V)					
CHARGES EXCEPTIONNELLES:					
Total des charges exceptionnelles (VI)					
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)					
Participation des salariés aux résultats (VII)					
Impôts sur les bénéfices (VIII)	6 893	1,16	20 907	7,85	-14 014 -67,02
Total des produits (I + III + V)	592 533	100,00	266 242	100,00	326 291 122,53
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	480 557	81,10	213 714	80,27	266 843 124,86
EXCEDENT OU DEFICIT	111 976	18,89	52 528	19,73	59 448 112,17
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature	191		8 454		
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL	191		8 454		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens	191		8 454		
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL	191		8 454		

NIM EXPERT CONSEIL

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMES

Annexes comptables



Annexe fonds de dotation

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 243 750,25 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 111 976,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Description de l'objet social de l'entité

En s'appuyant sur la notoriété du CHU de Nîmes, le Fonds a pour objet, dans un but non lucratif et d'intérêt général, de recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, d'organiser et/ou de soutenir toute action de recherche et d'innovation. Le Fonds a également pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil, de séjour et de prise en charge de personnes malades et leurs familles au sein du CHU de Nîmes : travaux de réhabilitation, d'aménagement, de design, achat d'équipements, formations, actions sociales et culturelles, etc...

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour accomplir son but d'intérêt général, le Fonds se propose de réaliser notamment les missions suivantes :

- Soutenir (par des financements, des démarches collaboratives...) les actions d'amélioration par des conditions d'accueil des patients et des familles, et des conditions d'exercice professionnel du personnel hospitalier du CHU de Nîmes ;
- Soutenir les personnels hospitaliers et les accompagner y compris financièrement lors de crises sanitaires ;
- Organiser ou soutenir des programmes, actions ou projets de recherche dans toutes ses dimensions (clinique, translationnelle et/ou fondamentale) et d'innovation et ce, par tous moyens (en numéraire ou en nature) à l'appui de partenariats avec des organismes de recherche, publics dont le CHU de Nîmes, ou privés à but non lucratif et d'intérêt général ;
- Contribuer au rayonnement des chercheurs du CHU de Nîmes notamment par l'octroi de bourses de recherche ou de mobilité aux chercheurs, l'attribution de Prix à des équipes de Recherche, la valorisation et l'émergence de projets particulièrement innovants ;
- Promouvoir l'innovation relative aux pratiques émergentes contribuant à l'amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge des patients ;
- Engager ou soutenir toute action et toute opération de sensibilisation et de communication en lien avec son objet auprès d'un



- large public et selon toutes modalités telle que la réalisation ou la participation à des études ou groupes de réflexion, le recours à des publications, des animations de Sites Internet, la mobilisation des réseaux sociaux, l'organisation ou le soutien d'événements (conférences, séminaires, forum) et de projets culturels/scientifiques ;
- Soutenir plus généralement des acteurs publics ou privés à but non lucratif, présentant un caractère d'intérêt général en favorisant le développement de l'objet du fonds ;
- Développer un mécénat collectif des entreprises, des particuliers, de leurs fonds et fondations, soucieux de leur responsabilité sociale et poursuivre une démarche philanthropique par tous moyens auprès de tous partenaires pour recueillir les fonds nécessaires à la mise en œuvre des actions entrant dans son objet ;
- Prendre des participations ou créer une ou plusieurs filiales commerciales lui permettant de développer ses actions d'intérêt général ;
- A titre accessoires, développer des activités lucratives contribuant au financement des actions d'intérêts général du Fonds ;
- Accomplir tout acte nécessaire à son fonctionnement en entreprenant toutes opérations connexes ou accessoires à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.



Description des moyens mis en œuvre

Effectif : Le fonds de dotation s'appuie sur ses organes de gouvernance, à savoir :

- Le conseil d'administration
- Le bureau qui est composé du Président du fonds, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.
- Le Délégué Général qui assiste le Président et les membres du conseil d'administration dans le cadre du fonctionnement régulier, administratif et matériel du fonds.

Locaux : l'activité du fonds se déroule au CHU situé au Site de Caremeau, Place du professeur Robert Debré, 30029 NIMES Cedex 9.

Ressources : Les ressources du fonds de dotation sont issues des legs, dons, et des appels effectués auprès de la générosité du public.



PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

PRINCIPALES METHODES DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de la première application du règlement ANC n°2022-06 décrite ci-après,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.



Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 40 à 100 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Les règlements ANC N°2022-06, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et ANC N°2023-03 modifiant le règlement ANC N°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnels morales de droit privé à but non lucratif, relatifs à la modernisation des états financiers, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation constitue un changement de méthode comptable s'appliquant de façon prospective, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs autres que les reclassements de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Ce changement de réglementation n'emporte pas modification des méthodes d'évaluation prévues au Plan Comptable Général en vigueur.

Cette réforme vise notamment à :

- simplifier la lecture des états financiers,
- harmoniser les présentations,
- améliorer la transparence sur certaines informations,
- moderniser les libellés et les regroupements de postes du bilan et du compte de résultat.

Les principales évolutions concernent :

- Une reconfiguration du résultat exceptionnel : il regroupe d'une part les seuls éléments liés à un événement majeur et inhabituel, et d'autre part les seuls éléments liés à une origine purement fiscale, tels que les amortissements dérogatoires ou les provisions réglementées. En conséquence, les autres opérations habituellement constatées en résultat exceptionnel sont, selon leur nature, classées en résultat d'exploitation ou en résultat financier, impactant ainsi désormais le résultat courant.
- Les comptes créditeurs et débiteurs divers 4687 sont :
 - portés en compte 467 pour les comptes débiteurs,
 - et portés en compte 468 pour les comptes créditeurs.



Ce changement de présentation des états financiers n'impacte pas de manière significative la comparabilité des comptes annuels de l'entité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2025, le Fonds de dotation a pérennisé sa mission. La recherche de fonds pour les programmes du CHU de Nimes identifiés en 2015 a continué.

En 2025, la collecte des fonds a permis de collecter 478 049euros, réparti de la façon suivante :

- 11 787euros de dons libres d'affectation
- 466 071euros de dons et subventions affectés.
- 191euros de dons en nature

Le Fonds de dotation avait organisé en 2016 une journée Innov'Actions où cinq lauréats se sont vus accordés une enveloppe globale de 15 000euros pour le financement de leurs projets par décision du conseil d'administration leur affectant une réserve particulière. Il reste au 31/12/2024 la somme de 596.22euros restant encore à utiliser par les Lauréats.

Actions réalisées en 2025 :

Actions liées aux fonds dédiés :

- => Onco-esthétique : 16 215euros
- => SEP : 10 345 euros
- => Innov Trophée : 7 500euros
- => Recherche en santé : 5 000euros

Actions menées en 2025 non liées aux fonds dédiés : 1 320euros

Réorganisation des fonds dédiés

Il est décidé d'élargir le périmètre d'affectations des fonds dédiés existants au sein du fonds de dotation du CHU de Nimes de façon à les réorganiser en les reclassant au sein des quatre grandes thématiques suivantes :

- Recherche en santé
- Innovation en santé
- Accueil et bien être des patients, et aide aux aidants
- Amélioration de la qualité de vie au travail du personnel hospitalier.

Les dons initialement affectés à des projets trop précisément définis et n'ayant pas pu être mis en œuvre depuis plus de 2ans pourront être rattachés à la thématique correspondante, dès lors que cette affectation demeure conforme à la volonté exprimée par les donateurs. Délibération votée lors du conseil d'administration du 23/01/2026 et qui s'applique aux comptes 2025.

Annexe fonds de dotation (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	456			456
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	456			456

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	456			456
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II				
TOTAL GENERAL (I+II)	456			456

Le logiciel EBP COMPTA a été amorti en linéaire sur 12mois

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	460
TOTAL	460



Annexe fonds de dotation (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds reportés liés aux legs ou donations

- Solde à l'ouverture : 485 411
- Variations de l'exercice (augmentation et diminution) : 0euros
- Solde à la clôture : 485 411

Détail des fonds reportés :

LEG MR LUISELLI

Leg reçu en date du 13/01/2014 par testament authentique de Monsieur Alain Luiselli. Ledit legs particulier porte sur la nue-propriété des onzes studios et huit parkings à Marseille (13013) et de la nue-propriété de l'appartement Place Questel et 2 rue Porte de France à Nîmes (30000). Suite à l'acte de décès constaté le 3 décembre 2014, le Conseil d'Administration du Fonds de Dotation a accepté le legs reçu de Monsieur Alain Luiselli en date du 1er juin 2015.

La délivrance du leg ainsi que l'acte d'attestation de la nue-propriété immobilière ont été établis par le notaire en date du 04 novembre 2016. L'acte fait ainsi ressortir le legs pour un montant total de 407 500euros, réparti de la manière suivante :

Immeubles :

2B Rue Porte de France et 1 rue Godin 30000Nîmes	167 794euros
Traverse de la Rose ZAC Pôle Technologique Château Gombert	
13013 MARSEILLE 13ème arrondissement	239 706euros

Ledit legs porte sur le bénéfice de la nue-propriété indivise à concurrence de moitié (avec l'Institut de la Vision) du contrat Norwich Libre Choix 2 n°9880001921 auprès de AVIVA le 19 février 2003.

Contrat qui a été estimé à 155 822euros. Sachant que la valeur de la nue-propriété est fixée selon le barème à 50% de la valeur de la pleine propriété.

Contrat d'assurance-vie pour lequel il a été octroyé par le notaire que le fonds de dotation est bénéficiaire d'une créance de restitution.

LEG EPOUX RICHIER

Le CHU de Nîmes a été bénéficiaire d'un leg des époux Richier, confié par gestion au fonds de dotation par une délibération prise en conseil de surveillance le 16 octobre 2022. Ce leg, d'un montant d'environ 2M d'€ est essentiellement composé de deux assurances-vie et d'un appartement estimé à 450.000euros. Les fonds issus de cette vente seront également transférés au fonds de dotation. Pour rappel, le fonds de dotation a perçu en 2023 le reversement du leg portant sur les assurances-vie. Au 31/12/2025, la vente de la maison est intervenue pour la somme de 415.000euros.



Analyse des fonds dédiés

TABEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
196100 - RECHERCHE EN SANTE	20 908,50	1 389,20	5 000,00			17 297,70	17 297,70
196101 - RECHERCHE EN SANTE- CANCER	1 492 427,22	387 631,14				1 880 058,36	1 492 427,22
196102 - RECHERCHE EN SANTE-PJT VIRUS	30 000,00					30 000,00	30 000,00
196103 - RECHERCHE EN SANTE - PJT BPCO	12 000,00					12 000,00	12 000,00
196104 - RECHERCHE EN SANTE - PJT CANCER PANCREA	20 047,69					20 047,69	20 047,69
196105 - RECHERCHE EN SANTE - PJT SEP	25 947,40		10 345,00			15 602,40	
196200 - INNOVATION EN SANTE	270 672,54	437,00				271 109,54	270 672,00
196201 - INNOVATION EN SANTE - PJT DE PELLAS	36 800,00					36 800,00	36 800,00
196202 - INNOVATION EN SANTE - PJT SERVICE MPR		13 800,00				13 800,00	
196300 - ACCUEIL ET BIEN ETRE DES PATIENTS	2 969,71	2 520,80				5 490,51	2 969,00
196301 - BIEN ETRE PATIENTS - PJT ERI	29 083,71	14 580,16	16 215,00			27 448,87	
196400 - AMELIORATION QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	23 098,28	584,20				23 682,48	23 098,00
	1 963 955,05					2 353 337,55	1 905 311,61

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 545	12 545		
Dettes fiscales et sociales	11 535	11 535		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 000	2 000		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	26 081	26 081		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	5 555
Dettes fiscales et sociales	4 642
Autres dettes	2 000
TOTAL	12 197



Annexe fonds de dotation (suite)
AUTRES INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 400Euros TTC.



AUTRES ANNEXES POUR LES FONDS DE DOTATION FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Compte de résultat par origine et par destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	431 709	431 709	82 452	82 452
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	8 520	8 520		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	108 410	108 410	96 512	96 512
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	12 333			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 963 954	1 963 954	1 982 801	1 982 801
TOTAL	2 524 926	2 512 593	2 161 765	2 161 765
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	40 380	40 380	101 465	101 465
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 341	12 341	22 922	22 922
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	6 893		20 907	20 907
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	2 353 336	2 353 336	1 963 953	1 963 953
TOTAL	2 412 950	2 406 057	2 109 237	2 109 237
EXCEDENT OU DEFICIT	111 976	106 536	52 528	52 528



8 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestation en nature				
Dons en nature	191	191	8 601	8 601
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	191	191	8 601	8 601
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
Dons en nature	191	191	8 601	8 601
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	191	191	8 601	8 601



Dons manuels

La rubrique « Dons manuels » comprend les dons reçus sur l'exercice qu'ils soient affectés ou non affectés.

Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Les produits financiers ;

Les autres produits de gestion diverses.

Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions : les subventions d'exploitation ;

- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;

- les concours publics

Pour les rubriques figurant dans les produits liés à la générosité du public, l'entité ventile en aval du compte de résultat par origine et destination les produits dédiés par le tiers financeur à un projet défini et les produits non dédiés.

Missions sociales

La définition des missions sociales et des moyens à mettre en œuvre relève d'une décision de gestion prise par l'organe habilité, en conformité avec l'objet de l'entité.

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'entité pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si elle cesse.

Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales.

Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités.



Frais de recherche d'autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (dont l'impôt sur les sociétés issus des revenus du patrimoine). Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales ».

Dotations aux provisions et dépréciations

La part des dotations aux provisions et dépréciations relative à la générosité du public ainsi que le report en fonds dédiés figurent dans le compte de résultat par origine et destination.

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public. Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources auprès du public par type d'emplois au 31/12/2025						
EMPLOIS PAR DESTINATION		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
1- MISSIONS SOCIALES				1- RESSOURCES LIEES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1 Missions en France		40 380	101 455	1.1 Cessions sans contrepartie	440 229	82 452
- Actes réalisés par l'établissement				1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		40 380	101 455	- Dons reçus et affectés	428 442	71 429
				- Dons reçus non affectés	11 787	11 023
				- Legs, donations et assurances-vie		
1.2 Missions à l'étranger				1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	108 410	96 512
2- PRIS DE RECHERCHE DE FONDUS				2- AUTRES FONDUS PROPOS		
- Frais d'appel à la générosité du public				- Médical/ thérapeutique		
				- Autres		
3- PRIS DE PONTONNEMENT		12 341	43 829	3- SUBVENTIONS		
				4- AUTRES PRODUITS		
TOTAL DES EMPLOIS		52 721	145 284	TOTAL DES RESSOURCES	548 639	178 964
4- DOTATIONS AUX PROVENIRS				5- REPRIS DES PROVENIRS ET DÉPRÉCIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS LIÉES DE L'EXERCICE		2 353 337	1 963 953	6- UTILISATION DES FONDUS DES ANTERIEURS	1 963 953	1 982 801
INCIDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		106 536	52 528	7- REPORTS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
V- TOTAL GÉNÉRAL		2 512 594	2 161 765	VII- TOTAL GÉNÉRAL	2 512 592	2 161 765
				RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBIT		
				DE L'EXERCICE (HORS FONDUS LIÉES)	241 107	188 679
				(1) Bénévolat ou bénévolance de la générosité du public	106 536	52 528
				(2) Bénévolat et (3) Bénévolat ou bénévolance liés à la générosité du public de l'exercice		
				RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN		
				DE L'EXERCICE (HORS FONDUS LIÉES)	347 643	241 107

FONDS DE DOTATION DU C.H.U. DE NIMESCHU DE NIMES Place du Professeur Robert Debré 30000 NIMES25/06/2026

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025	2024	2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES					
Maladies en France		191	8 401		
Maladies à l'étranger					
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FOND					
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
Total		191	8 401	191	8 401
FONDS DEBTS LRS A LA GENDROSITE DU PUBLI					
FONDS DEBTS LRS A LE GENDROSITE DU PUBLI EN DEBIT D'EXERCICE		2025	2024		
		1 963 954	1 962 802		
(c) Utilisation		31 560	87 277		
(c) Repaid		420 942	68 429		
FONDS DEBTS A LA GENDROSITE DU PUBLI EN FUND EXERCICE		2 353 336	1 963 954		

Tableau de variation des fonds propres

TABEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	23 920				23 920
Fonds propres avec droit de reprise				-	
Ecart de réévaluation					
Réserves	170 972	52 528	52 528		223 500
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit	52 528	52 528	111 976	52 528	111 976
Situation nette	247 420				359 396
Fonds propres consommables	19 525				19 525
Subventions d'investissement					
Provisions réglementée					
Total	266 945	37 756	164 504	52 528	378 921